

La PrEP dans les CeGIDD

Une évolution logique

Depuis le premier janvier 2016, le traitement prophylactique de l'infection à VIH, [la PrEP](#), peut être prescrite et remboursée en France.

Depuis le premier janvier aussi, les anciens centres de dépistage anonyme et gratuits et les centres d'information de dépistage et de diagnostic et de soin des infections sexuellement transmissibles ont fusionné en un nouveau type de structure, les CeGIDD, centres gratuits de dépistage et de diagnostic dont les missions sont en gros celles de centres de santé sexuelles.

Mais il restait à faire le lien entre ces deux décisions. En effet, depuis leur apparition en France dans les années 80, la prescription des antirétroviraux était réservée aux seuls médecins hospitaliers spécialisés. La PrEP, la prophylaxie pré exposition au VIH, ne pouvait donc règlementairement pas être prescrite dans les CeGIDD, une lacune administrative qui contraignait les volontaires pour cette méthode de prévention à se rendre dans les hôpitaux.

Le Ministère de la Santé a donc remis les choses en bon ordre en autorisant la dispensation de la PrEP dans les CeGIDD comme leur mission de prévention le prévoyait.

Un pas de plus vers une meilleure disponibilité de la PrEP

Cela étant, les CeGIDD sont des structures très nouvelles qui n'ont pas forcément encore pris la mesure de toutes leurs missions. Par ailleurs, leur financement à moyens constants par rapport aux missions précédentes des CDAG/CIDDIST ne facilite pas le déploiement de leurs nouvelles missions. Les premiers retours d'expérience montrent qu'il y a tout à inventer mais aussi que bon nombre de lieux sont très motivés pour assurer leur développement. Il n'est donc pas certain que tous les CeGIDD demain matin seront en mesure d'assurer cette dispensation. Cependant, l'obstacle n'est plus administratif. Il appartient dès lors aux nouvelles structures à se former et à s'organiser pour permettre l'accueil et l'accompagnement des personnes désireuses d'utiliser la PrEP pour leur prévention de l'infection à VIH.

Source :

[Le communiqué du Ministère de la Santé](#)